

# TRIBUNE LIBRE À HANDISOCIAL ET SA PRÉSIDENTE ODILE MAURIN

**« Trop c'est trop et il nous est apparu opportun d'ouvrir nos pages à une association qui milite activement, organise des opérations « coups de poing » et trouve le double langage du gouvernement insupportable. Merci à Odile Maurin, sa présidente et à ses adhérents ! » GG**



## OU QUAND LES GROS TENTENT D'ÉCRASER LES PETITS !

Le projet de loi relatif à l'Évolution du Logement et à l'Aménagement Numérique (ÉLAN), dans son article

18, votés par l'Assemblée Nationale, réduit de 90% la production d'appartements neufs en RDC ou desservis par ascenseur qui seront accessibles, immédiatement habitables sans travaux par des personnes contraintes à se déplacer en fauteuil roulant. Le 19 juillet, le Sénat a limité ce recul à 70% avant un retour à l'Assemblée.

Pourtant, la production actuelle est déjà largement insuffisante. En raison de ce manque cruel de logements accessibles, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées dépendantes sont trop contraintes à finir leurs jours en établissements. Nos associations reçoivent de plus en plus souvent des appels à l'aide de personnes confinées dans leurs logements faute d'accessibilité, auxquelles les bailleurs publics et privés sont incapables de proposer des logements accessibles. A noter aussi que les personnes en situation de handicap sont celles qui attendent le plus longtemps un logement social sur la métropole toulousaine, jusqu'à 20 ans pour certaines, et parmi les demandeurs de mutation sans solution au bout de 3 ans, 17% sont en situation de handicap ou de maladies invalidantes.

### Allons-nous revenir 40 ans en arrière ?

Le président Macron parlait de créer un « Nouveau Monde », de « lutter contre les inégalités », et de « faire

du handicap, une priorité de (son) quinquennat ». Naïvement, nombreux ont cru à des améliorations, mais depuis un an, force est de constater les attaques massives contre les droits des personnes en situation de handicap, tout en prétendant construire une société inclusive ! La réalité se révèle brutale... Aujourd'hui, seul le logement social pourrait offrir une réponse conforme aux besoins des personnes handicapées dont la grande majorité, faute de revenus suffisants, ne peut accéder au parc locatif privé et encore moins à la propriété.

Encore faudrait-il que le nombre d'appartements HLM en rez-de-chaussée ou desservis par ascenseur soit notablement supérieur aux 22 000 construits chaque année en moyenne entre 2006 et 2015 ! Si le quota réduisant de 70 % est finalement adopté, la livraison annuelle d'appartements HLM accessibles se limitera à 6 600 ! Soit un pour 10 000 habitants ... Et si c'est le quota de 10%, ce sera 1 pour 30 000 habitants !

Selon le Défenseur des droits, l'offre de logements adaptés est estimée à seulement 6% de l'ensemble du parc de logements, (la France accuse un retard net par rapport à la plupart de ses voisins européens). Selon différentes statistiques officielles : 14,3 millions de français ont plus de 65 ans. Parmi eux, près de 4 millions ont plus de 79 ans (80% vivent à domicile). Chaque année, 160 000 personnes sont victimes d'AVC, 150 000 personnes victimes d'infarctus ; et 90 000 personnes victimes d'une fracture du col du fémur autant d'accidents entraînant souvent une grande réduction de mobilité.

Parallèlement, le nombre de personnes handicapées croît par an de 15 000 à la naissance dont 7 500 avec des lésions sévères, 1 500 en ce qui concerne les personnes atteintes de paraplégie ou de tétraplégie à la suite d'un accident. Depuis 2006, lors d'opérations de rénovation urbaine, plusieurs dizaines de milliers d'appartements HLM desservis par ascenseur ont été perdus.

## Il est indispensable que le nombre de logements accessibles et habitables sans travaux intérieurs complémentaires progresse à hauteur des besoins.

Or, contre l'intérêt général de la population et contre toute cohérence économique, répondant sans discernement aux seules revendications, aussi orientées ou trompeuses fussent-elles, des lobbies du secteur de la construction, la majorité gouvernementale siégeant à l'Assemblée Nationale a voté à l'unanimité l'article 18 du projet de loi ELAN réduisant de 90% le nombre de logements à construire immédiatement habitables pour les personnes contraintes, aujourd'hui ou demain, à utiliser un fauteuil roulant.

### En fait, tout cela est bâti sur un double mensonge !

Pour les principaux lobbies de l'immobilier, véritables maîtres à penser du Gouvernement et d'une grande partie du Parlement, la crise du marché du logement serait due aux «normes» notamment les normes «handicap» qui pénaliseraient à elles seules le confort d'usage des appartements pour la majorité de la population en affectant, premier mensonge, spécifiquement 6 à 8, voire 12 m<sup>2</sup> de surface aux seuls besoins des personnes utilisant un fauteuil roulant !

Dans aucun autre pays d'Europe, le secteur immobilier n'invoque ce type d'arguments. L'accessibilité des habitations a fait des progrès considérables dans l'Europe du Nord comme dans celle du Sud. Seule la France reste figée dans son immobilisme sur ce sujet comme sur d'autres ...

Second mensonge, selon le Gouvernement et la majorité du Parlement, la solution intelligente se trouverait dans le concept de « logement évolutif », logement pouvant être adapté aux besoins des personnes par des travaux « rapides à exécuter et peu coûteux » qualifiés de « simples ». Comment croire que déplacer une ou des cloisons pour récupérer les 10 ou 20 cm de largeur assurant l'accessibilité puisse être qualifié de travaux simples et au final moins



onéreux que de disposer d'origine de la même largeur, quitte à l'occuper à d'autres fins ?

Ces dispositions sont contraires à la Convention internationale des droits des personnes handicapées, pourtant ratifiée par la France. La Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme a dénoncé le principe même des 90% de logements évolutifs en ces termes : « La transformation de l'obligation d'accessibilité en obligation d'adaptabilité est un leurre évident, qui entraînera des discriminations supplémentaires ».

Le Conseil de l'Europe vient d'appeler le Gouvernement et le Sénat à renoncer à ces mesures inéquitables. Le Défenseur des Droits a condamné depuis de nombreuses semaines une telle régression sociale. Face à une telle situation, nos associations appellent le gouvernement à la raison et les Sénatrices et les Sénateurs de bonne foi à engager un recours auprès du Conseil Constitutionnel contre l'article 18 remettant en cause les droits fondamentaux des personnes handicapées ou âgées en voie de dépendance ou dépendantes.

La colère est grande dans le monde du handicap contre le gouvernement, les députés et la majorité de sénateurs qui ont maintenu cet article 18, répondant à l'appel des lobbies de l'immobilier et du bâtiment au détriment de l'intérêt général.

### La Loi Elan est une très mauvaise loi régressive

Elle exclut au lieu d'être inclusive (loi dénoncée par le conseil de l'Europe) ;

Elle est non progressive : honteuse pour un pays moderne et développé comme la France ;

Elle concerne ou va concerner tout le monde : on est tous susceptibles d'avoir besoin un jour d'un logement adapté ;

Elle est discriminante, indigne et injuste : comment se loger si on est handicapé, accidenté ou vieux ?

Elle coûtera plus cher et elle est absurde : travaux d'aménagement plus coûteux, qui les paiera, qui les fera ? et sous quels délais ?

La loi Elan me concerne et vous concerne ! Alors dites NON ! Soyons solidaires et humains !